

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 13 février 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier
Maike Storks, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal (départ après le point 032-0223)

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
 - 6.2. Entente intermunicipale abattage d'arbres 2023-2025
 - 6.3. Municipalité nourricière – Adoption du plan d'action
 - 6.4. Municipalité nourricière – Nomination du comité
 - 6.5. Demande d'usage conditionnel #2210-013 – Volet résidence de tourisme – 6, chemin Persons
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 7.4. Ressources humaines
 - 7.4.1. Directrice générale et greffière-trésorière – Embauche
 - 7.4.2. Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe / Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint - Affichage de poste
 - 7.4.3. Greffiers-trésoriers adjoints surnuméraires – Contrats
 - 7.4.4. Coordonnatrice de voirie surnuméraire - Embauches
 - 7.4.5. Adjointes administratives surnuméraires – Embauches
 - 7.5. BMO – Signature des chèques
- 8. VOIRIE**
 - 8.1. Entente avec la Municipalité de Stukely-Sud concernant l'entretien d'été sur Highland et Parc-des-Sapins – Renouvellement
- 9. ENVIRONNEMENT**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1. Rapport annuel 2022 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption
 - 10.2. Comité de sécurité - Nomination
 - 10.3. Coordonnatrice municipale de la sécurité civile - Nomination
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 11.1. Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers – Demande de participation financière
 - 11.2. Comité familles-aînés - Nomination
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. VARIA**
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

022-0223 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

023-0223 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

6.6 - Comité consultatif d'urbanisme - Démission

Adoptée à l'unanimité

024-0223 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions. Monsieur Paul Davignon dépose un document au maire.

025-0223 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

026-0223 CORRESPONDANCE

Un accusé de réception de l'Office québécois de la langue française de la résolution du 16 janvier 2023 confirmant le maintien de la reconnaissance obtenue par la Municipalité de Bolton-Ouest (statut bilingue).

027-0223
URBANISME
RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET
INSPECTEUR MUNICIPAL

Le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal présente son rapport pour le mois de janvier ainsi qu'un rapport comparatif pour les trois dernières années.

Janvier 2023
Nombre de permis émis: 9
Valeur des travaux : 583 272,63 \$

028-0223
URBANISME
ENTENTE INTERMUNICIPALE ABATTAGE D'ARBRES 2023-
2025

Le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal présente l'entente.

ATTENDU que la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite avoir recours aux services de foresterie offerts par la MRC Brome-Missisquoi concernant l'application des dispositions des règlements d'urbanisme concernant l'abattage d'arbre.

IL EST PROPOSÉ PAR Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbre 2023 - 2025 avec la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi et les autres municipalités participantes;

Que le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal soit nommé représentant de la Municipalité sur le comité de gestion à être formé en vertu de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

029-0223
URBANISME
MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE - ADOPTION DU
PLAN D'ACTION

Les conseillers Nancy Lanteigne et Eddy Whitcher présentent la démarche entamée pour la municipalité nourricière ainsi que le plan d'action en résultant.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention du MAPAQ afin d'élaborer un plan d'action et la mise en place d'un comité de suivi pour établir une communauté nourricière;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'appui et l'assistance du CLD de Brome-Missisquoi pour réaliser le projet;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du plan d'action;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite collaborer à la mise en œuvre du plan d'action;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'adopter le plan d'action communauté nourricière.

De confirmer que Monsieur Eddy Whitcher et Madame Nancy Lanteigne sont élus responsables du suivi du dossier communauté nourricière.

Adoptée à l'unanimité

030-0223
URBANISME
MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE - CONSTITUTION D'UN
COMITÉ DE SUIVI

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Bolton-Ouest procède à la création d'un comité de suivi dans le cadre du projet de communauté nourricière.

De nommer les personnes suivantes comme membres du comité de suivi:

- Sophie Benjamin, représentante des consommateurs
- Janic Gosselin, représentante des consommateurs
- Nancy Lanteigne, conseillère municipale
- Nathalie Rivard, représentante des citoyens impliqués dans le domaine bioalimentaire
- Christiane Tétreault, représentante des agriculteurs
- Eddy Whitcher, conseiller municipal
- La directrice générale ou son délégué, personne-ressource

De confier le mandat suivant au comité :

- Représenter les acteurs du terrain et les décideurs
- Participer activement à l'implantation du plan d'action
- Soutenir la démarche communauté nourricière

Adoptée à l'unanimité

031-0223
URBANISME
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
#2210-013 VOLET RÉSIDENCE DE
TOURISME - 6, CHEMIN PERSONS

Le responsable de l'urbanisme présente la demande d'usage conditionnel.

Nature et effets de la demande #2210-013 :

La demande d'usage conditionnel vise à permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme afin d'y réaliser de la location à court terme, en fonction des objectifs et critères identifiés au Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme. Le voisin immédiat est favorable à la demande.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé au 6, chemin Persons à Bolton-Ouest, sur le lot numéro 5 192 871 du cadastre du Québec (matricule : 8908 18 8984) et situé dans la zone RES-02.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

ATTENDU la demande de permettre l'exploitation de la résidence du 6, chemin Persons comme résidence de tourisme;

ATTENDU QUE cette demande est complète et qu'elle rencontre les exigences du Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme sous réserve que le nom d'un répondant local résidant sur le territoire de la municipalité ou d'une municipalité limitrophe soit confirmé;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal, par sa résolution numéro 1122-021, d'approuver la présente demande sous réserve qu'un document de l'assureur soit déposé afin de confirmer que l'usage projeté est couvert par la police d'assurance du requérant;

ATTENDU QUE ce règlement permet la révocation d'un usage conditionnel en cas de non-respect de celui-ci;

ATTENDU qu'un avis public a été donné et qu'une affiche a été placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, le tout conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande d'usage conditionnel #2210-013 et de permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme au 6, chemin Persons, afin d'y réaliser de la location à court terme, en fonction des objectifs et critères identifiés au Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme, sur le lot numéro 5 192 871 du cadastre du Québec (matricule : 8908 18 8984) situé dans la zone RES-02.

que cette autorisation soit conditionnelle :

- au fait que le tri et le dépôt des matières résiduelles dans les bacs devront être effectués uniquement par le propriétaire ou son représentant autorisé, et ce, conformément à la réglementation;
- à ce qu'une personne responsable et résidante sur le territoire de la Municipalité ou d'une municipalité limitrophe (le propriétaire ou une personne officiellement désignée par celui-ci) s'assure du respect de la réglementation municipale (nuisances, gestion des déchets, feu à ciel ouvert, animaux, etc.) par les locataires et doit pouvoir être rejointe par la Municipalité en cas de besoin;

Le maire suppléant appelle le vote :

Ont voté en faveur: Margarita Lafontaine, Loren Allen, Eddy Whitcher, Gilles Asselin

Ont voté contre : Marie-Blanche Richer, Nancy Lanteigne

EN FAVEUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

032-0223
URBANISME
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DÉMISSION

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU :

D'accepter la démission de madame Sylvie Laroche comme membre
et présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

De la remercier pour son engagement à titre de bénévole sur ce comité
et de souligner son très grand professionnalisme.

Adoptée à l'unanimité

033-0223
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et transferts en date du 13 février
2023 au montant de 382 497,67 \$ et d'autoriser le directeur général ou
la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes
à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

034-0223
ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

035-0223
ADMINISTRATION
**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE
PAIEMENT DE TAXES**

Il EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

D'entamer la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement
de taxes pour les propriétaires qui, au 13 février 2023, n'ont pas payé leurs
arrérages de taxes, y compris les intérêts, pour une somme supérieure ou
égale à 50.00 \$ visant l'année 2021 et les années antérieures et de laisser
aux retardataires jusqu'au 10 mars 2023 pour payer leur dû.

Adoptée à l'unanimité

036-0223
ADMINISTRATION
RESSOURCES HUMAINES
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE - EMBAUCHE

Le maire explique le contexte et le processus d'embauche pour pourvoir le poste de directrice générale et greffière-trésorière.

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste à la direction générale de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a arrêté son choix sur madame Maïke Storks;

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest procède à l'embauche de Madame Maïke Storks, à compter du 18 février 2023, à titre de directrice générale et greffière-trésorière aux conditions prévues au projet de contrat de travail négocié entre la municipalité et cette dernière;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés, au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest, à négocier et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

037-0223
ADMINISTRATION
RESSOURCES HUMAINES - DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE /
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER-TRÉSORIER
ADJOINT - AFFICHAGE DE POSTE

ATTENDU QUE le poste de directrice générale adjointe et de greffière trésorière adjointe sera vacant à compter du 18 février prochain;

Il EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

De procéder le plus rapidement possible à l'affichage d'un poste permanent, à temps plein, de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe / directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

Qu'un comité de sélection formé du maire, de la directrice générale et de 1 ou 2 membres élus soit mis en place pour procéder à l'évaluation des candidatures à recevoir.

Adoptée à l'unanimité

038-0223
ADMINISTRATION
GREFFIERS-TRÉSORIERS ADJOINTS SURNUMÉRAIRES -
EMBAUCHES

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service datée du 27 janvier 2023 de monsieur Pierre Loïselle pour un mandat ponctuel d'assistance (environ 20 h/semaine).

Que monsieur Pierre Loïselle soit nommé greffier-trésorier adjoint surnuméraire jusqu'au 31 mars 2023.

D'accepter l'offre de service datée du 7 février 2023 de monsieur Jean-François Grandmont afin d'assister la direction générale et le conseil au cours de la période de transition qui s'amorce et ce, au plus tard jusqu'à la fin du mois de juin prochain.

Que monsieur Jean-François Grandmont soit nommé greffier-trésorier adjoint surnuméraire durant cette période.

Que ceux-ci soient couverts par l'assurance responsabilité de la Municipalité;

De financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant) ;

D'autoriser le maire et la directrice générale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet, selon les besoins de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

039-0223
ADMINISTRATION
COORDONNATRICE DE VOIRIE SURNUMÉRAIRE -
EMBAUCHE

Il EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest procède à l'embauche de Madame Sylvie Laroche, à compter du 15 février 2023, à titre de coordonnatrice de voirie surnuméraire (environ 10 h/semaine) pour une période de trois mois.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés, au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest, à négocier et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

040-0223
ADMINISTRATION
ADJOINTES ADMINISTRATIVES SURNUMÉRAIRES -
EMBAUCHES

Il EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest procède à l'embauche de mesdames Rafaëlle Naud et Julie Brassard comme adjointes administratives surnuméraires à temps partiel jusqu'au 30 avril prochain.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés, au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest, à négocier et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

041-0223
ADMINISTRATION
BMO - SIGNATURE DES CHÈQUES

Il EST PROPOSÉ PAR Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

1. QUE tous les chèques du compte général de la Corporation soient signés au nom de celle-ci par Denis Vaillancourt, Eddy Whitcher, Margarita Lafontaine « l' » un ou l'autre, contresigné par Maïke Storks ou Jean-François Grandmont, (chacun étant un « Signataire Autorisé »), est/sont autorisé(s) au nom de la Corporation à faire ce qui suit :
 - a) négocier, déposer ou transférer à la Banque de Montréal (la « Banque ») (pour le compte de la Corporation uniquement) toute lettre de change, billet à ordre, chèque, instruction de paiement ou autre instrument négociable, et à des fins particulières endosser ces effets au nom de la Corporation (en apposant l'étampe de la Corporation ou autrement);
 - b) concorder, régler, solder et certifier tous les livres et comptes de la Corporation avec Banque; et recevoir tous les chèques payés et coupons, les lettres de changes impayées et refusées et autres instruments négociables;
 - c) obtenir la livraison de la Banque de toutes les valeurs mobilières, obligations et autres titres détenus en garde ou autrement par la Banque et d'en donner quittance valide et obligatoire.

ABROGATION DES RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES

2. QUE toute résolution ou tout règlement antérieur, selon le cas, relatif aux comptes désignés au paragraphe (A) 1 ou aux opérations bancaires, dirigeants signataires, membres ou l'un des Signataires Autorisés, adopté par le Conseil, l'Assemblée, le Conseil d'administration ou autre corps dirigeant, selon le cas, de la Corporation et relatif aux comptes désignés au paragraphe (A)1 détenus auprès de la Banque avant la présente résolution est annulée.

3. QUE la présente résolution ou règlement, selon le cas, est irrévocable jusqu'à ce qu'une résolution abrogeant cette résolution ou un règlement modifiant ce règlement, selon le cas, soit adopté et qu'une copie certifiée soit remise à la Banque, à chaque succursale ou agence où la Corporation a un compte.

Adoptée à l'unanimité

042-0223
VOIRIE
ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STUKELY-SUD
CONCERNANT L'ENTRETIEN D'ÉTÉ SUR HIGHLAND ET
PARC-DES-SAPINS - RENOUELEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de la Municipalité de Stukely-Sud d'effectuer l'entretien d'été sur les chemins Highland et Parc-des-Sapins

D'autoriser le maire et le directeur général à renouveler toute entente intermunicipale à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

043-0223
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

044-0223
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1er juillet 2016 ;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QU'afin de faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte sept (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU QUE le rapport d'activités annuel 2021, An 5, a été complété par le directeur du service de Sécurité publique et Incendie de Ville de Lac-Brome pour la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2022, An 6 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Bolton-Ouest adopte le rapport d'activités annuel 2022, An 6, en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

045-0223
SÉCURITÉ PUBLIQUE
COMITÉ DE SÉCURITÉ - NOMINATION

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a constitué un comité de sécurité par la résolution 312-1222;

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher
ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Marie-Blanche Richer comme membre additionnel du comité.

Adoptée à l'unanimité

046-0223
SÉCURITÉ PUBLIQUE
COORDONNATRICE MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE -
NOMINATION

IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher
ET RÉSOLU :

De nommer madame Maike Storcks à titre de coordonnatrice municipale de la sécurité civile de la Municipalité de Bolton-Ouest.

Que monsieur Jean-François Grandmont occupe temporairement la fonction de second coordonnateur municipal adjoint de la sécurité civile.

Adoptée à l'unanimité

047-0223
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES
VERGERS - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers a adressé une demande de participation financière à la municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QUE la Coopérative offre des services permettant aux citoyens de la MRC de Brome-Missisquoi de demeurer à la maison en sécurité;

ATTENDU QUE les services de la Coopérative cadrent bien avec les objectifs de la politique des familles et des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 270\$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers.

Adoptée à l'unanimité

048-0223
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
COMITÉ FAMILLES-AÎNÉS - NOMINATION

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a constitué un comité de suivi pour la politique des familles et des aînés et son plan d'action par la résolution 074-0322;

IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Marie-Blanche Richer comme membre du comité de suivi.

Adoptée à l'unanimité

049-0223
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

050-0223
VARIA

Aucun dossier.

051-0223
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

052-0223
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen
APPUYÉ PAR Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever l'assemblée. Il est 21h58.

Jean-François Grandmont
Directeur général
et greffier-trésorier

Denis Vaillancourt
Maire

Attestation

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.